



Beauvais, le mercredi 07 juillet 2010
COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil général vient d'être informé de la décision de la Cour d'appel d'Amiens concernant le placement des deux enfants de Gouvieux, de désigner la famille Plaza « **tiers digne de confiance** » avec « **mesure d'assistance éducative** ».

Les services sociaux prennent acte de cette décision et se conformeront à la stricte application du droit comme cela fut toujours le cas dans cette affaire, notamment :

- le 6 novembre 2009, suite à la décision de placement en maison d'enfants par la juge des enfants,
- le 1^{er} décembre 2009, suite à la confirmation de mise en œuvre immédiate de cette ordonnance de placement par la juge des enfants.

Aujourd'hui, la demande de « mesure d'assistance éducative », soulignant la nécessité d'un encadrement extérieur, confirme le bien-fondé de l'alerte initiale des services sociaux répondant ainsi à leur devoir de précaution dans l'intérêt exclusif des enfants.